FEMMES & DROITS

Par Ashelbie MOUGOULA



FEMMES & DROITS

Par Ashelbie MOUGOULA



LE DEPÔT D'UNE PLAINTE

- *La plainte est l'acte par lequel une personne, estimant être lésée par des faits qui constitueraient une infraction, porte connaissance de ces faits soit directement au Procureur de la République, ou par l'intermédiaire d'un service de police ou de gendarmerie.*



Ainsi, vous l'aurez compris, la plainte peut être déposée :

- *Auprès d'un officier de police judiciaire (OPJ) dans un Commissariat de police ou dans une Brigade de gendarmerie, qui, après réception procèdera aux enquêtes dites préliminaires et de flagrance. (Art 26 du code de procédure pénal) ;*

FEMMES & DROITS

Par Ashelbie MOUGOULA



LE DEPÔT D'UNE PLAINTE

- *Auprès du Procureur de la République, au Tribunal, qui appréciera les faits reçus en fonction des éléments qui lui sont soumis et ceux qu'il pourra découvrir, lors de l'enquête. (Art 38 du code du même code).*

- *Il est important de noter que le Juge d'instruction peut également être saisi en cas de dépôt d'une plainte en constitution de partie civile. (Art 85 du code précité)*

Par conséquent, si vous estimez avoir été victime d'une infraction, vous pouvez déposer plainte, et informer la justice des faits commis à votre encontre par :

- *Une personne physique : (Moukoumbi chancia) ;*
- *Une personne morale : (la société MEP) ;*
- *Ou contre X, si l'identité de l'auteur vous est inconnue.*

FEMMES & DROITS

Par Ashelbie MOUGOULA



LE DEPÔT D'UNE PLAINTE

- *S'agissant du coût du dépôt de la plainte auprès des OPJ, il est gratuit. Par ailleurs, en cas de saisi du tribunal, des frais minimums vous seront demandés.*

- *Evidement, il existe la possibilité de retirer la plainte déposée, sans pour autant avoir à donner une motivation. Pour cela, vous pouvez vous rendre au commissariat, ou à la brigade dans laquelle vous l'avez déposée, afin de déclarer votre volonté de retirer ladite plainte. Vous pouvez également adresser un courrier au Procureur de la République afin d'exprimer votre désir de retrait.*